Nations Unies A/AC.254/14

Assemblée générale

Distr. Générale
19 mai 1999

Français
Original: Anglais

Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée
Quatrième session
Vienne, 28 juin-9 juillet 1999

Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa troisième session, tenue à Vienne du 28 avril au 3 mai 1999

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1	2
II.	Organisation de la session	2-12	2
	A. Ouverture de la session	2-8	2
	B. Participation	9-10	3
	C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11	3
	D. Documentation	12	3
III.	Examen du projet de convention	13-14	3
IV.	Examen de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions	15-17	3
V.	Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa troisième session	18-19	4
	Annexes		
I.	Liste des participants		5
II.	Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa troisième session		13

V.99-84211

I. Introduction

1. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/111 du 9 décembre 1998. Dans sa résolution 53/114, en date également du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a engagé le Comité spécial à s'attacher à élaborer le texte principal de la Convention, ainsi que des instruments internationaux contre le trafic des femmes et des enfants, contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et contre le trafic et le transport illégaux de migrants, y compris par voie maritime.

II. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

2. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa troisième session à Vienne du 28 avril au 3 mai 1999. Il a tenu huit séances.

3. À sa première session, tenue à Vienne du 19 au 29 janvier 1999, le Comité spécial avait décidé d'examiner les articles 4, 4 *bis*, 7 et 8 du projet de convention à sa troisième session et d'y poursuivre la première lecture de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

4. Après l'ouverture de la troisième session du Comité spécial par son Président, le Secrétaire a appelé l'attention sur trois questions en suspens. Premièrement, s'agissant de l'instrument additionnel contre le trafic des femmes et des enfants, le Secrétaire a rappelé qu'à sa deuxième session le Comité spécial avait demandé au Secrétariat de voir si, en traitant du trafic des personnes, il allait au-delà du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale et si, dans ce cas, il aurait compétence pour le faire. Le Secrétariat a consulté l'attaché de liaison juridique principal de l'Office des Nations Unies à Vienne et a appelé l'attention du Comité spécial sur la réponse de ce dernier. Selon l'attaché de liaison juridique principal, l'Assemblée générale avait clairement défini, dans ses résolutions 53/111 et 53/114, les sujets sur lesquels de nouveaux instruments étaient nécessaires. Si elle avait voulu inclure d'autres sujets, elle l'aurait mentionné. En outre, les recommandations du Conseil économique et social (par exemple ses résolutions 1998/14 et 1998/20), sur lesquelles étaient basées les résolutions de l'Assemblée générale, faisaient référence au trafic de femmes et d'enfants et non au trafic de personnes. Ces résolutions avaient été adoptées à l'unanimité et les termes qui y étaient employés reflétaient les souhaits de l'Assemblée. Si, toutefois, le Comité spécial, après avoir examiné les questions dont il était saisi, était arrivé à la conclusion que, au lieu d'élaborer un instrument portant sur le trafic des femmes et des enfants, il serait de l'intérêt général d'élaborer un instrument portant sur le trafic des personnes, il pourrait souhaiter demander à l'Assemblée générale de modifier son mandat dans ce sens. Les États pourraient profiter à cette fin de la huitième session de la Commission, tenue parallèlement à la troisième session du Comité spécial.

5. Deuxièmement, le Secrétaire a également rappelé qu'à sa deuxième session, tenue à Vienne du 8 au 12 mars 1999, le Comité spécial avait prié le Secrétariat de réaliser une étude analytique des dispositions des législations nationales concernant les infractions passibles d'une peine privative de liberté, en indiquant le nombre d'années d'emprisonnement. Le Secrétaire a informé le Comité spécial que, malgré l'approche de la date limite du 30 avril 1999 fixée par ce dernier, le nombre de réponses reçues était si faible qu'il ne permettait pas d'effectuer l'étude demandée. Le Comité spécial a donc été invité, soit à repousser la date limite fixée pour la communication des informations, soit à revenir sur sa décision concernant l'étude analytique. Le Secrétaire a indiqué par ailleurs qu'en cas de prorogation du délai, l'étude ne pourrait être distribuée aux membres du Comité spécial qu'à la cinquième session.

6. Troisièmement, le Secrétaire a informé le Comité spécial que les travaux sur le glossaire se poursuivaient mais que, du fait de la charge de travail actuelle, il était impossible de lui donner une première version à sa troisième session.

7. Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que son gouvernement entendait verser une contribution volontaire de 925 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Une partie de cette contribution serait utilisée pour faciliter l'élaboration de la Convention et de ses protocoles. Le représentant du Japon a annoncé que son gouvernement avait versé une contribution volontaire de 300 000 dollars au Fonds et a déclaré que le Secrétariat serait consulté concernant l'usage qu'il convenait d'en faire. Le Président a, au nom du Comité spécial, exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique pour leur générosité.

8. Les représentants de l'Arabie saoudite et du Soudan ont attiré l'attention sur le fait que le texte du projet révisé de convention (A/AC.254/4/Rev.2) n'était pas disponible en arabe. Le document a été distribué et le Président, tout en notant que ce retard n'avait pas gêné les délégations travaillant

en arabe puisque le texte des articles 4, 4 *bis*, 7 et 8 était le même que dans le document A/AC.254/4/Rev.1, a attiré l'attention du Secrétariat sur la nécessité de veiller à ce que toute la documentation soit disponible en temps voulu dans toutes les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies.

B. Participation

9. Ont participé à la troisième session du Comité spécial les représentants de 111 États. Y ont également pris part des observateurs d'entités ayant des missions d'observation permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs d'organismes des Nations Unies, d'instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

10. Le représentant de la Tunisie a informé le Secrétariat qu'Amina Lazoughli remplacerait Nabil Ammar au poste de vice-président du Comité spécial.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. À sa 29e séance, le 28 avril 1999, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa troisième session:

1. Ouverture de la troisième session du Comité spécial.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Examen du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 4, 4 *bis*, 7 et 8.

4. Examen de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa troisième session.

D. Documentation

12. À sa troisième session, le Comité spécial était saisi, outre des documents préparés par le Secrétariat, de documents comprenant les propositions et contributions des Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Japon, du Koweït, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède. La liste des documents figure à l'annexe II.

III. Examen du projet de convention

13. Le Comité spécial s'est basé, pour ses travaux, sur un document contenant le projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Rev.2) et sur des propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.5 et Add.6).

14. Le Comité spécial a examiné les articles 4, 4 *bis*, 7 et 8. Conformément à la demande de son Président, il s'est efforcé de parvenir à un accord sur un texte unique qui refléterait, autant que possible, le consensus qui se dessinait et sur lequel il se fonderait pour la suite des travaux. La nouvelle version du texte de ces articles était publiée sous la cote A/AC.254/L.27/Add.2. Le Comité spécial a décidé de supprimer l'article 8 du projet de convention, dans la mesure où son contenu avait été remplacé par l'une ou l'autre des options de l'article 4 *bis*. Une nouvelle version du projet de convention devrait faire apparaître les progrès réalisés par le Comité spécial lors de sa troisième session[1].

IV. Examen de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions

15. Le Comité spécial s'est basé, pour ses travaux, sur un document contenant le projet révisé d'instrument juridique international contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (A/AC.254/4/Add.2/Rev.1) et sur les propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.5).

[1] À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Rev.3.

16. Le Comité spécial avait, lors de sa première réunion, effectué une première lecture des articles 1er à 8 du projet de texte. Conformément à la suggestion de son Président, le Comité spécial a terminé la première lecture du projet de texte, en reprenant à l'article 9. Le Comité spécial s'est abstenu d'examiner les clauses finales du projet d'instrument (soit les articles 18 *ter* à 19 *bis*), dans un souci de cohérence et afin de mieux profiter du temps qui lui était imparti, dans la mesure où il était considéré que ces articles figuraient couramment dans les instruments internationaux et où ils dépendaient de l'issue des négociations sur les dispositions similaires de la Convention.

17. Il est ressorti des discussions que la contribution de spécialistes était nécessaire pour les nombreux aspects techniques couverts par l'instrument en question, nécessité également soulignée par un grand nombre de délégations et par le Président. À cet égard, le Comité spécial a étudié les moyens les mieux appropriés de s'assurer cette contribution, sans mettre en cause l'intégrité du processus de négociation. Tout en restant conscient des difficultés que pourraient avoir de nombreux pays en développement pour détacher des experts depuis leur capitale, le Comité a considéré que les États devraient être encouragés à inclure dans leur délégation des spécialistes des différents sujets traités dans l'instrument. Ces experts pourraient se réunir de manière informelle au cours des prochaines sessions du Comité spécial afin de fournir à celui-ci des conseils techniques permettant de faire avancer les négociations.

V. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa troisième session

18. À sa 36e séance, le 3 mai 1999, le Comité spécial a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session (A/AC.254/L.27).

19. À la même séance, le Comité spécial a approuvé l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux de sa quatrième session, qui se tiendra à Vienne du 28 juin au 9 juillet 1999 (A/AC.254/L.27/Add.1)[1].

[1] À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/15.

Annexe I

Liste des participants

États

Afrique du Sud	N. J. Mxakato-Diseko, P. C. Jacobs, N. P. Notutela, Peter Gastrow, Peter Smith, Lorraine Eve Glanz, Johanna Prozesky
Algérie	Mokhtar Reguieg, Faouzia Benmansour, Mohamed Malek, Salah Francis El-Hamdi
Allemagne	Karl Borchard, Michael Grotz, Hans Peter Plischka, Uwe Wewel, Peter Holz, Michael Rahmann, Marco Düerkop, Ernst-Heinrich Ahlf, Achim-Volker Koenig, Albrecht Volkwein
Angola	Vasco Antonio Grandão Ramos, Agostinho Domingos, Astrigildo João Pedro Culolo, José Leitão Neves Bravo Da Costa
Arabie saoudite	A. M. Al-Ghamdi, A. A. Al-Yousef, A. H. Al-Shamrani, F. N. Al-Menna, M. N. Al-Aula, M. M. Al-Saiari, M. Al-Objan, S. G. Alrachach
Argentine	Raúl Granillo Ocampo, Juan Carlos Kreckler, Julio Aparicio, José Genaro Baez, Eugenio M. Curia, Ana Luisa Wirth-Schwind, Mónica Perlo-Reviriego, Daniel E. Amigo, Francisco D'Albora, Silvia Marino, Jorge Saenz, Mariana Siga, Roberto Martínez Medina, Juan Bellando
Arménie	Ashot Kocharian
Australie	Geoffrey Dabb, Steven Marshall, Helen Stylianou
Autriche	Irene Freudenschuss-Reichl, Marianne da Costa de Maraes, Susanne Keppler-Schlesinger, Enno Drofenik, Christian Ebner, Elisabeth Marschang, Craig Davidson, Ingrid Kircher, Gregor Schusterschitz, Johann Haller, Wolfgang Pekel, Stefan Benner, Gabriel Loidl, Walter Grosinger, Elisabeth Bertagnoli
Azerbaïdjan	Vaqif Sadiqov, Fuad Ismayilov, Zavek Kafaeov, Namig Hasanov, Baylar Abbasov
Barbade	Janice Jennifer Farley, Darwin C. Dottin
Belgique	Michel Adam, Peter Martin, Jean-Sebastian Jamart, W. De Meyer, Boucique Wouter
Bénin	Antoine Gouhouede
Bolivie	Juan Antonio Chain Lupo, Jaime Niño de Guzmán Quiroz, María Espinoza

Botswana	Norman Seduma Moleboge, Victor Ghanie
Brésil	Affonso Celso de Ouro-Preto, Sandra Valle, Oswaldo E. B. Portella, Manuel Antonio Gomes Pereira, José Jorge Alcazar Almeida
Bulgarie	Ivan Naydenov, Traiko Spasov
Burkina Faso	Ousmane Traobe
Burundi	Emmanuel Karirimbanya
Cameroun	Henock Kona-Gouet
Canada	Keith Morill, Donald Piragoff, Victor Rakmil, Mary Anne Kiruan, Karen Kastner, David Duinker, James Hayes, Jannette Ackroyd
Chili	Gustavo Villalobos Sepulveda, Carlos Maldonado Curti, Rosa Melendez Jimenez, Hector Muñoz Montecinos, Gloria Navarrete
Chine	Zhang Yishan, Wang Lixian, Guo Jian'an, Liu Yinghai, Diao Mingsheng, Zhai Jinrong, Sun Maoli, Sun Ang, Liu Huiling, Zhang Yi, Li Xiaohong, Zhu Yong, Shen Jian
Chypre	Nicolas D. Macris, Andreas Ignatiou, Antonis Theocharous
Colombie	Farid Samir Benavides, Enrique Celis Duran, Maria Claudia Pavajeau, Carlos Rodriguez Bocanegra, Maria Paulina Riveros Duenas
Costa Rica	José Enrique Castro Marin
Côte d'Ivoire	Tanny Ehuéni Joseph, Louis Nabaha Coulibaly, Kone Amara
Croatie	Mario Nobilo, Ranko Vilovic, Tihomir Kralt, Marijana Kujundzic, Nekic Zoran
Cuba	Luis García Peraza, Pablo Rodríguez Vidal, Aurora Gramatges Lopez, Nery Rodríguez Pérez, Eliseo Zamora Hernández
Danemark	Gitte Hundahl, Nicolai Jung, Lise Susanne Puggaard, Christian Balsen Strøyer
Égypte	Mostafa El-Feki, Iskandar Ghattas, Ahmed Mohey Khaled, Abd El Azim Wazir, Hisham Ahmed Fouad Sorour
Émirats arabes unis	Abdul Rahim Yousef Al Awadi, Ahmed Al Dosari, Mohammed Mahmoud Al Kamali, Mohammed Murad Abdulla, Ahmed Eid Al Mansoori, Tariq Mohd Noor Tahlak, Jamal Mohammed Al Banai, Khamis Saif Rashed, Abdulla Essa Alfalasi
Équateur	Patricio Palacios, Franklin Chavez, Juan F. Holguín

Espagne	Antonio Ortiz, Alvaro Trejo, Ignacio Baylina, Severino González Prieto, Juan González Bueno
États-Unis d'Amérique	Rob Boone, Kenneth Propp, Kenneth Harris, Jeffrey Bullwinkel, James Finckenauer, John Schwarz, Linda Samuel, Nan Donnells, Teresa Gayle Ficaretta, Kenneth Croke, Daniel Glaser, Bess Michael, Enrique Perez, Sarah Scott, Herbert S. Traub
ex-République yougoslave de Macédoine	Ognen Maleski, Margarita Trajkova, Ruzica Zanteva Angelova
Fédération de Russie	Sergei N. Karev, Valery V. Loshchinin, Victor N. Melnikov, Georgiy G. Matchitidze, Chief of Division, Security Council, Mikhail S. Paleyev, Lyudmila N. Kurovskaya, Vladimir V. Chistyukhin, Natalya Y. Goltsova, Igor L. Smirnov, Victor S. Dolmatov, Valentine I. Mikhailov, Anatoly V. Grinenko, Ivan G. Lukyanov, Alexander V. Zinevitch, Andrei Y. Averin, Maxim V. Kotelnikov
Finlande	Tom Grönberg, Jaakko Halttunen, Matti Joutsen, Pia Rantala, Jouni Välkki, Kristiina Kangaspunta
France	Bérèngère Quincy, Philippe Delacroix, Catherine Thony, Anne Delahaie, Anne-Françoise Tissier, Marc Montaigut, Alain Damais, Dominique Gaillardot, Laurent Paillard, François-Xavier Bourges
Gambie	Baboucarr Sowe
Géorgie	Levan Mikeladze, Zurab Chapidze, David Zalkaliani, Nikoloz Rtveliashvili
Ghana	Wilfred Sam-Awortwi
Grèce	Petros Eleftheriadis, Constantinos Matzoukas, Ioannis Angelis, Theocharis Ioannou, I. Farsedakis
Guatemala	Ricardo Diaz Duque, Sylvia Wohlers de Meie
Haïti	Rolande Doraway Dathis
Hongrie	Tibor Tóth, Laszlo Gal, György Eiselt, Andrea Igazi, Sándor Virág, Zoltán Márki, Attila Zsigmond, Laszlo Ladvenicza
Inde	Kamal Kumar, J. Y. Umranikar, Deepa Krishan, P. K. Choudhary
Indonésie	Sapartini S. Kuntjoro Jakti, Hakim Linggawaty, Yotje Mende, Sadewo Joedo, Lasro Simbolon
Iran (République islamique d')	Mohammad H. Fadaifard, Amir Hossein Zamaninia, Bahram Darvish Khadem, Mir Hossein Abedian Kalkhoran
Iraq	Janan Faris

Irlande	Tony McDermottroe, Nicholas Twist, Anne Vaughan
Israël	Gloria Weisman, Michael Lotem-Panich
Italie	Vincenzo Manno, Renato Castellani, Gioacchino Polimeni, Massimo Curcio, Francesca Marcelli, Gualtiero Michelini, Castore Palmerini, Ennio Di Francesco, Giovanni Preveiti, Alfredo Nunzi
Jamahiriya arabe libyenne	Said Abdulaati, Mohamed Abdelfatah Alzahra, Faisal Elshaeri, Mohamed M. Sherbak
Japon	Takahashi Watanabe, Nobuaki Ito, Mikinao Kitada, Hiroshi Kawamura, Kiyoshi Koinuma, Taisuke Kanayama, Keiichi Aizawa, Keisuke Senta, Kei Umebayashi, Katsunori Imai, Nobuhiro Watanabe, Toshiaki Takahashi, Yoshiyuki Ishiwata, Kengo Yoshihara, Tatsuo Ueda, Koichi Tachikawa, Mototeru Kasahara, Junichi Moriuma
Jordanie	Mohammed El-Tarazi, Mohammad El-Qodah, Ghazi Al-Faori, Leena Al-Hadid, Mohd Said Tarazi, Mohd Qudah
Kenya	Stephen M. Mbiyu, Okoth Isaac Elivo Woweyi
Koweït	Faisal Al-Ghais, Hamed Saleh Al-Othman, Zakaria Al-Ansari, Abdulwahed Zaid, Abdulhameed Al-Awadhi, Jasem Al-Budaiwi
Lettonie	Aleksandra Rozova
Liban	Samir Hobeica, Nadim Richa, Caroline Ziadé
Lituanie	Sarunas Adomavicius, Vaclovas Semaskevicius
Luxembourg	Georges Santer, Pierre Franck, Pierre Ferring, Farin Sadr, Martine Solovieff, Katia Kremer
Malawi	Elvis Thodi
Malaisie	Melanie Leong, Ahmad Anwar Adnan, Mohd Nawawi Ismail, Yaacob Amin
Mali	Christian Idrissa Diassana
Malte	Carmel A. Agius
Maroc	Abderrahim Benmoussa, Abdellatif Saadi
Mauritanie	Mohamed Abd Balana
Mexique	Roberta Lajous, Luis Alfonso De Alba, Antonio S. Montiel Ramos, Martin Salvador Morfin Ruiz, Miguel Guillermo Aragón Lagunas, Victor Arriaga Weiss, Sergio Olivar Moctezuma, Miguel Aragón
Mongolie	Dorj Odbayar

Mozambique	Maria Leonor Joaquim
Namibie	Lineekela J. Mboti, Simon M. Maruta, Pierre Kotze
Nigéria	Abdullahi Jika, Sunday G. Ehindero, A. Mbamali,Umar E. Mohammed, A. A. Ayoko, Lot Peter Egopija
Norvège	Hilde Indreberg, Gjermund Saether, Ola Rambjør Heide, Magnar Aukrust
Nouvelle-Zélande	Anna Louise Duncan
Oman	Said Hilal Al-Busaidy, Salim Mohammed Al-Riyami, Matar Al-Azizi, Said Nasser Al-Siyabi, Ahmed Said Al-Hasani, Saleh Arafah Istanbuli, Yousuf A. H. Al-Jabry
Ouganda	Richard Buteera
Ouzbékistan	M. Irgashev, Olga Muminova
Pakistan	Mushtaq Ahmed, Iffat Imran Gardezi
Panama	Mirna P. de Perez-Venero
Papouasie-Nouvelle-Guinée	William Thomas Liebert
Pays-Bas	Hans Förster, Jan Peek, Peter Brouns, Michiel Bierkens, Sanne Kaasjager, Dominique Bakker, Hans Bevers
Pérou	Gilbert Chauny de Porturas-Hoyle, Ruth Saif de Preperier, Manuel Alvarez Espinal, Elias Lara
Philippines	Victoria S. Bataclan, Anselmo S. Avenido, Jr., Celia S. Leone, Purita M. Deynata, Miguel G. Coronel, Reynaldo Wycoco, Mary Anne A. Padua
Pologne	Janusz Rydzkowski, Mariusz Skowroński, Bozena Szczytowska, Michał Plachta, Beata Ziorkiewicz, Jaroslaw Strejczek
Portugal	Álvaro Mendonça E. Moura, Mario Gomes Dias, Euclides Dâmaso Simões, Maria do Carmo Dacosta, Teresa Alves Martins, Cristina Pucarinho
Qatar	Ali Sultan Al Kuwari, Ali Issa Al-Khulaifi, Salim Sager Al-Meraikhi
République arabe syrienne	Mohamad Hariri, Mahmoud Alkam, Aziz Shukri, Akram Kawoux, J. Nabouti
République de Corée	Seung Nam Shin, Jung Sug Chae, Chang Jae Lee, Joon Oh Jang, Chong Hoon Kim, Chong Lee Hahn
République tchèque	Jan Kohout, Katerina Gauthierova, Jitlea Gjuricova, Tomáš Buril

Roumanie	Cristina Luzescu, Flavius Craznic, Adrian Vierita
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Godfrey Stadlen, John Freeman, Richard Bradley, Peter Storr, Peter Vallance, Ruth Goodwin, David Lusher, Douglas Dalziel, Graham Widdecombe, Andrew Lewis, Samantha Danielle Ryb
Saint Siège	Mario Zenari, Helmut Fuchs, Monika Mader, Katherine Gangl
Singapour	Bala Reddy, Mathew Joseph, Danielle Ping Lin Yeow, Su Hoong Chang, Hamidul Haq
Slovaquie	Alojz Némethy, Zuzana Chudá, Metod Špaček, Pavol Slopovský, Vladimír Ďurana, Denisa Ivanová, Jozef Szabó, Zuth Erdelyiova, Eva Scirankova
Slovénie	Miha Wohinz, Maja Prodan, Klavdijo Stroligo, Ljubomir Jovanovic, Bruno Blazina
Soudan	Wanan Abdelnasir, Abubakr Salih Nur, Charles Manyang Dawol, Abu Baker Elgadir, Kureng Akuei Pac
Sri Lanka	Yasantha Kodagoda
Suède	Örjan Landelius, Per Hedvall, Hakan Öberg, Barbro Jönsson, Hjalmar Forsberg, Christer Ahlström, Bergens Irand
Suisse	Marianne von Grünigen, Urs Breiter, Anita Marfurt, Lorenza Rossini, Olivier Zehnder, Stefano Toscano
Thaïlande	Sorayouth Prompoj, Sirisak Tiyapan, Jirapat Labanukrom, Morakot Sriswasdi, Rutt Chumdermpadetsuk
Togo	Joachim Beni-Locco
Tunisie	Chaabane Abdelaziz, Amina Lazoughli, Mohamed Gafsi, M. Lejmi, Abderrazak Mansour, Nabil Ammar
Turquie	Yasar Yakis, A. Asim Arar, M. Aydin Özbay, Ates Hasan Sözen, Ceyhun Harput, Macide Erdener, Ayse Simsek, Oktay Üstün, Belgin Aksu Canga, Nilüfer Erdem Kaygisiz, Kuntay Celik, Serife Avci
Ukraine	Mykola Makarevych, Yevgen Strekalov, Rostyslav Tronenko, Viktoria Kuvshynnykova
Uruguay	Jorge Tálice, Fructuoso Pittaluga-Fonseca, Elena Fajardo
Venezuela	Demetrio Boersner, Kidder Salazar
Viet Nam	Nguyen Xuan Hong, Pham Hong Nga
Yémen	Hassan M. Makki, Nageeb Ismail Ali, Mohamed Jaffer Abdulle Kassim

Zambie Joseph Chambula Kasongo, Alex Chilufya

Zimbabwe Phelekezela Mphoko, Wallace P. Banda

Entités représentées par des observateurs

Palestine

Organisations des Nations Unies

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Département de l'information, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Secrétaire de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale

Instituts régionaux affiliés et instituts associés

Académie arabe Naif des sciences de la sécurité, Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, Conseil consultatif professionnel et scientifique international, Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, Institut supérieur international des sciences criminelles

Institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Autres organisations intergouvernementales

Banque africaine de développement, Centre international pour l'élaboration d'une politique migratoire, Commission européenne, Conseil de coopération douanière, Conseil de l'Union européenne, Conseil des ministres arabes de l'intérieur, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat de l'Accord conclu à Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif général:

Conseil international des femmes

Statut consultatif spécial:

Association internationale de droit pénal, Association internationale des avocats, Association internationale des magistrats, Association internationale du barreau, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés, Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale), Centre international de recherches et d'études sociologiques, pénales et pénitentiaires, Centre italien de solidarité, Conseil international pour le droit de l'environnement, Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, Conseil national des femmes allemandes - Union fédérale des associations de femmes allemandes et des groupes féminins des diverses associations d'Allemagne, Défense des enfants - International, Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fondation asiatique pour la prévention du crime, Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, Fraternité des prisons internationale, Groupe juridique international sur les droits de l'homme, Institut international du droit humanitaire, Ligue Howard pour la réforme pénale, Ligue internationale des droits de l'homme, Lobby européen des femmes, Mouvement international de la réconciliation, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques), Penal Reform International, Société mondiale de victimologie

Liste:

Alliance internationale des femmes – égalité des droits, égalité des devoirs, Bureau international de la paix, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération abolitionniste internationale, Fédération japonaise des associations du barreau, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, National Rifle Association of America/Institute for Legislative Action, Sporting Shooters Association of Australia, Verification Technology Information Centre (VERTIC)

Annexe II

Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa troisième session

Cote du document	*Titre ou sujet*
A/AC.254/4/Rev.2	Projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé
A/AC.254/4/Add.2/Rev.1	Projet révisé de protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.5 et 6	Propositions et contributions reçues des gouvernements
A/AC.254/11	Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Vienne du 8 au 12 mars 1999
A/AC.254/12	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux
A/AC.254/13-E/CN.15/1999/5	Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.20	Azerbaïdjan: amendements au projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.21	France: amendements au projet de protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.22	Japon: commentaires sur le projet de protocole relatif aux armes à feu
A/AC.254/L.23	Mexique: projet de protocole relatif au blanchiment de l'argent additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.24	États-Unis d'Amérique: amendements à l'article 4 du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.25	Koweït: commentaires concernant le projet révisé de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.26	Finlande: projet révisé de l'article 4 qui tient compte du récapitulatif établi par le Président du Comité spécial

A/AC.254/L.27	Projet de rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa troisième session, tenue à Vienne du 28 avril au 3 mai 1999
A/AC.254/L.27/Add.1	Projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de la quatrième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à Vienne du 28 juin au 9 juillet 1999
A/AC.254/L.27/Add.2	Projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé
A/AC.254/CRP.11	Les quarante recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux